

Solidarité

avec les militants poursuivis par

Bouygues

En décembre 2004, un texte qui dénonçait la participation de la société Bouygues aux chantiers des centres de rétention et appelait au lancement d'un mouvement contre l'entreprise, dans le cadre de la campagne anti-rétention qui s'est déroulée de novembre 2004 à avril 2005, était reproduit sur les sites CNT, indymedia, pajol, réseau anti-pub. En janvier 2005, la société Bouygues a porté plainte contre la diffusion de ce texte.

Non seulement on poursuit ceux qui luttent pour la fermeture des centres de rétention mais, cinq ans après la campagne anti-rétention, le scandale des centres de rétention et des expulsions s'amplifie puisque dans quelques jours va ouvrir le nouveau centre du Mesnil-Amelot avec ses 240 places dont 40 « réservées aux familles ».

Aujourd'hui, après cinq ans d'instruction, quatre personnes, dont les administrateurs des sites indymedia, pajol, réseau anti-pub, sont renvoyés en correctionnelle, pour avoir commis le délit de « provocation directe, suivie d'effet, à la commission de destructions, dégradations et détériorations dangereuses pour les personnes ».

Les défenseurs de la cause des sans-papiers, activistes mobilisés contre la politique d'immigration, sont appelés à manifester leur soutien aux personnes inculpées lors du procès qui aura lieu :

**le 11 juin 2010,
à 13 heures,**
17^e chambre correctionnelle
de Paris,
Palais de Justice de Paris,
bd du Palais 75001 Paris
(métro Cité).

Une soirée de soutien
aux inculpés et
de mobilisation est
organisée :

le 1^{er} juin 2010,
au CICIP
(Centre International de
Culture Populaire),
21^{ter} rue Voltaire à
Paris 75011,
à partir de 19 heures.

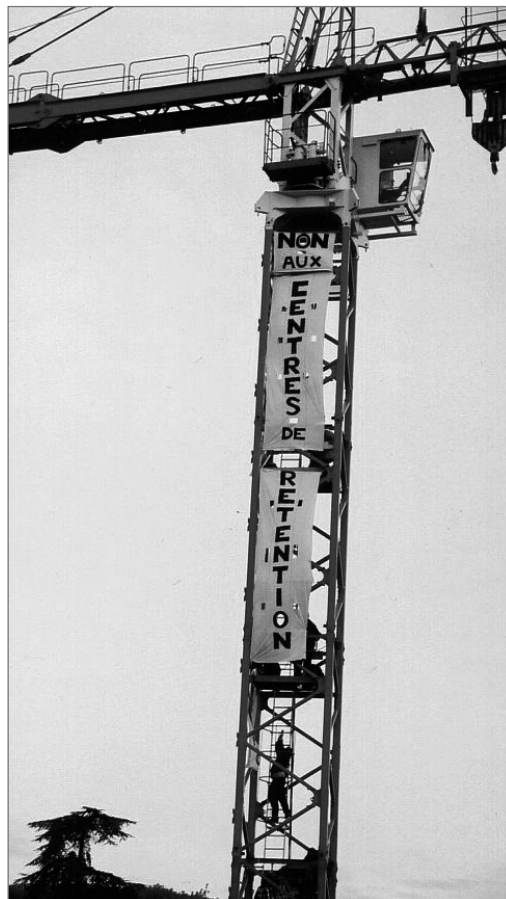
Deux débats (immigration et rétention, liberté d'expression et internet) seront suivis d'une projection de films.

Centres de rétention & Répression

Les centres de rétention sont des prisons où l'Etat enferme des personnes auxquelles est refusé le droit de séjourner en France, cela le temps d'organiser les modalités de leur reconduite à la frontière, des lieux de stockage et de tri où les gens sont confinés en attendant que l'Etat prépare leur expulsion.

En France, présents sans existence officielle depuis les années 60, dénoncés à partir de 1975 à la suite de la découverte de la prison clandestine d'Arenc, les centres de rétention ont été légalisés en 1981. Ils n'ont cessé de se multiplier, sous des gouvernements de droite comme de gauche. Il y en a aujourd'hui 24 en France métropolitaine, et la durée maximale de rétention ne cesse de s'allonger : de 7 jours en 1981 à 12 jours avec la loi Chevènement de 1998, puis à 32 jours avec la loi Sarkozy du 26 novembre 2003. Le nouveau projet de loi d'Eric Besson prévoit de prolonger l'emprisonnement des sans-papiers à 45 jours.

Les centres de rétention sont un élément clé pour l'application des politiques de contrôle des flux migratoires mises en place dans l'Union Européenne. Plus les gouvernements veulent se faire les champions d'une « immigration choisie », plus ils doivent donner l'impression de maîtriser les flux migratoires en enfermant les migrants désigné-e-s indésirables. Mais les centres de rétention n'ont pas comme unique fonction d'enfermer les étrangers le temps de préparer leur reconduite à la frontière. Alimentant le discours sur une gestion « efficace » des populations immigrées, ils font partie de tout un arsenal administratif et législatif dont le but est de dissuader de venir ou de revenir, et de mener la vie dure aux étrangers afin de mieux les exploiter, les réduire au silence. Comme en témoigne un sans-papier enfermé à Vincennes en 2008 : « Quand tu sors, tu as tout perdu. Tu n'as plus d'appartement parce que tu n'as pas pu payer ton loyer. Tu n'as plus de travail parce que tu n'y es pas allé. » (*Feu au centre de rétention*, éditions Libertalia, témoignage du 9 avril 2008)



Malgré un quasi-doublement des places en rétention en 5 ans (on passera de 944 places en rétention en 2004 à presque 2 000 en 2010) il n'y a pas suffisamment de centres de rétention pour enfermer plus longtemps. Aussi, pour pouvoir augmenter les durées de rétention et arriver au niveau des pays voisins (6 mois en Belgique et en Italie, 18 mois aux Pays-Bas) tout en restant efficace dans la gestion des stocks, c'est-à-dire le rapport rétention/expulsion, il faut bien construire de nouveaux centres...

La construction de ces nouveaux centres de rétention a donné lieu localement à des campagnes plus ou moins relayées nationalement. Ces campagnes dénoncent surtout les conditions de rétention, les normes qui ne sont pas respectées (taille du centre, exposition aux nuisances sonores), la nature de la population enfermée (des familles

avec enfants). Même si, comme c'est le cas de celle menée actuellement contre le nouveau centre de rétention du Mesnil-Amelot, elles appellent aussi à se mobiliser contre l'internement administratif des étrangers, c'est d'abord sur cet aspect que l'accent doit être mis : c'est le fait même qu'on emprisonne des gens au prétexte qu'ils n'ont pas de titre de séjour qui doit être contesté.

C'est donc sur cette base qu'aujourd'hui sont attaqué-es celles et ceux accusé-es

d'avoir relayé ces campagnes à travers des sites internet ou des listes de diffusion : le refus pur et simple de l'enfermement des sans-papiers et la dénonciation de tous ceux qui collaborent à cet enfermement. Ce sont ces principes qu'il faut continuer à défendre, que ce soit à l'occasion de ce procès intenté par Bouygues contre la dénonciation de son implication dans la machine à expulser ou plus largement dans le cadre des mobilisations contre les politiques d'immigration. ■

Bouygues & le marché de l'enfermement

Bouygues fait partie, avec Vinci, Eiffage et Spie Batignolles, de ces entreprises qui se partagent le juteux marché de l'enfermement. Marché qui, malgré la crise, a prospéré à la suite du lancement en 2002 d'un vaste programme de constructions pénitentiaires représentant au total 13 200 places supplémentaires de prison, auxquelles il faut ajouter celles en centre de rétention.

Directement ou à travers ses filiales, notamment Norpac, Bouygues participe à ce grand projet de société : en construisant des prisons « classiques », qu'il s'agisse de maisons d'arrêt ou de centres pénitentiaires, en France ou à l'étranger – on compte pas moins de 9 prisons construites par Bouygues depuis 2004 –, des centres de rétention ou encore des établissements pour mineurs, c'est-à-dire des prisons pour des jeunes à partir de 13 ans.

En 2006 et 2008, la collaboration entre l'État et Bouygues a pris un nouveau visage avec la signature de contrats de partenariat d'un genre nouveau avec le ministère de la justice. Ainsi le dernier contrat emporté en 2008 concerne non seulement la construction de trois nouvelles prisons à Nantes, Réau (Seine-et-Marne) et Lille Annoeullin, mais aussi la maintenance et le fonctionnement

quotidien des établissements. Restauration, blanchisserie, entretien et propreté des locaux, fourniture de l'énergie, maintenance des locaux, travail et formation des prisonniers, accueil des familles... seront gérés par l'entreprise privée tandis que seules la direction et la surveillance seront assurées par l'État et ses fonctionnaires. Pour déléguer l'exploitation de ces trois « établissements », l'État paiera un loyer annuel à Bouygues, à savoir 48 millions d'euros pendant 27 ans avant de pouvoir devenir propriétaire de la prison.

Ces différentes formes de participation de la société Bouygues à l'enfermement d'un nombre croissant de personnes, que ce soit dans des centres de rétention ou dans des prisons, l'exposent bien évidemment au risque que des campagnes soient menées contre ces agissements. Ces derniers mois en France, sans qu'aucun appel particulier n'ait été lancé, on a pu voir fleurir, sur des vitrines ou des murs, des slogans dénonçant la participation de Bouygues à la machine à expulser et aux prisons. L'enjeu du procès du 11 juin est donc aussi bel et bien de pouvoir faire taire celles et ceux qui diffusent des informations sur ces activités qui lui rapportent gros mais pourraient bien finir par lui coûter cher. ■

Internet & Liberté d'expression

Qu'on le veuille ou non, l'usage est bien établi: quand on a le bras long, on répugne à le replier pour s'en prendre aux sous-fifres.

Une offense ? Parlons-en au patron de l'offenseur. Un soupçon de polygamie ? Saisissons le ministre de l'immigration plutôt que le simple procureur.

À quoi bon avoir du pouvoir, sinon ?

Et donc, quand un puissant subit une attaque sur Internet, son choix naturel est bien entendu de se plaindre au responsable d'Internet. Ah, mais voilà, ça n'existe pas.

Faut-il encore le dire, le répéter ? Internet n'est que l'interconnexion, selon des standards communs à tous, de réseaux privés. Reliés ensemble, de gré à gré, moyennant s'il le faut des accords de libre passage par le réseau d'un tiers pour atteindre son but. Rien de plus qu'un assemblage hétéroclite de petites ou grandes seigneureries s'étant mises d'accord pour entretenir les routes communes selon les mêmes usages.

Allez donc y lancer un bon « appelez-moi le directeur! », vous vous heurterez à un mur. Car qui dirigerait un tel échafaudage ?

Et pourtant, qu'il vente ou qu'il pleuve, il n'est de jour sans qu'un procès soit intenté à un hypothétique bon Dieu choisi au hasard parmi ses saints.

Qu'on sache ou non qui est le responsable direct d'un supposé délit, peu importe: c'est au-dessus qu'on cherchera à taper. On convoquera le registrar. Ou l'hébergeur. Ou sinon le directeur de publication s'il en est un.

Il n'a pourtant pas manqué de volonté pour limiter au maximum la responsabilité des différents intermédiaires. Depuis François Fillon – quand il n'était que ministre des télécommunications – jusqu'à la LCEN, en passant par la LSI et la jurisprudence, tous n'ont cessé de (mal) répéter qu'on ne pouvait pas limiter la liberté d'expression du simple quidam en faisant pression sur un supérieur fantasmé.

Les lois passent, et les usages restent. Quand on est grand et fort, il est insupportable d'être mis à mal par un faible, alors on cherche le fort qui le protège et c'est à lui qu'on va s'en prendre. Peu importe qu'il n'y soit pour rien.

Le cas d'espèce importe peu. Il ne s'agit pas de faire cesser un abus, ni même de punir son responsable: il s'agit encore et toujours de montrer sa force. Et si ça ne fonctionne pas (car ça ne peut pas fonctionner ainsi dans ce nouveau monde là), il suffira de recommencer.

Encore et toujours. ■

Lors de la soirée de soutien du 1^{er} juin 2010 à 19 heures au CIGP seront projetés : *Balade au bois*, des extraits de films sur les centres de rétention en Europe, un extrait de *Woomera 2002*.

Les débats réuniront entre autres :

Philippe Aigrain (Quadrature du Net),

Jean-Pierre Alaux (Gisti),

Bahija Benkouka (9^{ème} collectif de sans papiers),

Emmanuelle Cosse (Vice-Présidente Région Ile-de-France),

Hervé Le Crosnier (Université de Caen),

Claire Rodier (Migreurop),

Jean-Marc Manach (journaliste, Big Brother Awards),

Irène Terrel et Stéphane

Maugendre (avocats).